

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION

48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

ELECTION LEGISLATIVE DU 10 AVRIL

Union des Comités républicains
DU 11^e ARRONDISSEMENT

J. CLAPOT
Conseiller général

AUJOURD'HUI :

Le Soudan et le Dahomey.
Ravachol. — Nouveaux détails.
L'Explosion du cours Lafayette.

AVIS

A nos Vendeurs et Dépositaires de Lyon

Des Dépôts généraux de l'ECHO DE LYON sont établis dans tous les quartiers de Lyon, savoir :

- La Guillotière (partie Nord) : chez M. Dumond, cours Gambetta, n° 37.
La Guillotière (partie Sud) : chez M. Bouchard, avenue de Saxe, n° 284
La Croix-Rousse (plateau) : chez M. Réty, place Belfort, n° 1.
La Croix-Rousse (partie basse) : chez M. Testat, rue Imbert-Colomès, n° 6.
Vaise : chez M. Plasse, rue des Tournelles, n° 4.
Perrache : chez M. Gros, place Carnot, n° 14.
Et Saint-Jean-Saint-Just : chez Mme veuve Mignot, rue des Farges, n° 3.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

BRELAN DE CANDIDATS

Jamais deux sans trois. Nous avons donc vu, hier matin, une troisième affiche s'épanouir sur tous les murs de la deuxième circonscription — celle de M. de Leiris.
Si M. Marcel Gayet n'est pas connu des Lyonnais, M. de Leiris, en revanche, s'est, depuis vingt ans, assez donné de mouvement pour que nul n'ignore sa personne.
Il a présidé le Cercle commercial, il a présidé la Lyre de Perrache, il a présidé l'Alliance des sociétés de gymnastique, il a présidé même les Femmes de France : — il n'y a que les électeurs du 11^e arrondissement avec lesquels il n'ait jamais rien eu à faire.
C'est justement pour cela qu'hier il s'est délibérément présenté tout seul au suffrage de ses concitoyens, leur déclarant qu'il n'avait rien de plus à leur offrir que son service à la démocratie — et que, par conséquent, il n'hésitait pas.
A Nîmes, patrie de M. de Leiris, cela s'appellerait carrément de l'abnégation civique.
D'ailleurs, toutes les caillottes rôties qu'il est d'usage de promettre aux élec-

teurs figurent dans la profession de foi de ce candidat par dévouement. M. de Leiris n'est pas socialiste, mais il fera du socialisme quand même (cela, c'est pour les électeurs d'au delà des volutes de Perrache), partisan des lois scolaires et militaires (cela, c'est pour l'élément radical), il ne les fera observer qu'avec une sage application (cela, c'est pour l'élément opportuniste), et quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il estime que son heure n'a pas sonné — cela, c'est pour ces messieurs du centre.

A coup sûr, voilà pour contenter bien du monde, et quand le candidat ajoute modestement que « sa parole » est acquise à la démocratie, on se demande en effet comment cette démocratie n'a pas pensé du tout à demander à M. de Leiris l'aide de cette parole élégante, de cette activité dévorante, de ce dévouement ardent et de ce devoir désintéressé.

Car elle ne semble pas du tout avoir pensé à M. de Leiris, cette ingrate démocratie. Elle s'est prononcée, à l'unanimité, pour celui qui ne disait pas aux socialistes :

Je suis oiseau, voyez mes ailes !
et aux radicaux :

Je suis souris, vive les rats !

mais qu'on est allé chercher en lui disant : Vous êtes ce que vous êtes, la grande famille républicaine se réunit pour vous confier un mandat que vous remplirez selon vos convictions et votre conscience et pour vous donner la plus haute marque d'estime et de sympathie qui soit en son pouvoir — tout en protestant solennellement, du même coup, contre les syndicats et les fabricants de candidatures.

Or, si toute la démocratie organisée s'est prononcée en faveur de l'ancien président du conseil général qui, depuis vingt ans, s'est si utilement occupé de nos affaires publiques, — on se demande sur qui et sur quoi va s'appuyer M. de Leiris — sur les touristes lyonnais ? ils n'ont pas l'âge d'homme, sur la lyre de Perrache ? — elle n'a plus pour M. de Leiris l'enthousiasme d'autrefois, — sur les femmes de France ? — hélas ! elles ne votent pas encore.

Sur le centre-gauche panaché d'un certain nombre de réactionnaires ? — Eh ! il y a dans son affiche une acceptation quasi formelle de la loi scolaire et de la loi militaire qui est bien un peu gênante... surtout quand il y a là, pour se compter, le jeune M. Marcel Gayet qui a toutes les chances de devenir l'Eliacin de la noblesse et du clergé.

Alors sur qui et sur quoi compte M. de Leiris ?

On nous affirme que son appui est en haut lieu. Il y a trois jours, il ne savait pas encore s'il serait Dieu, table ou cuvette. Mais après réception d'une lettre très administrative, il aurait dare dare traversé le Rhône et, séance tenante, signé sa déclaration de candidature, composé sa première affiche — pendant que, prudemment, on lui fabriquait un semblant de Comité qui, nous assure-t-on, placarderait son manifeste juste au moment où paraîtraient ces lignes.

Que voulez-vous ! la candidature officielle a, en France, des racines tellement vivaces qu'elle repartirait à chaque instant, sous une forme ou sous une autre. M. Clapot — ses électeurs ne lui en feront jamais un grief — est d'une indépendance d'esprit et d'allure qui ne rend pas « persona grata » dans les bureaux officiels. On lui lance M. de Leiris entre les jambes, ne fût-ce que pour amener un ballottage au premier tour,

après quoi le syndicat, ayant tâté le terrain, verra s'il y a lieu, au second tour, de présenter celui qui doit croquer les marrons que M. de Leiris aura bénévolement tirés du feu.

Seulement, on compte trop, ici, sans les électeurs qui ont, depuis longtemps, l'habitude de faire leurs affaires eux-mêmes, sans se soucier des convenances ministérielles ou préfectorales, et sans se laisser prendre à tous les trucs classiques — excellents encore pour lacampagne, mais bien usés pour la démocratie du 11^e arrondissement de Lyon.

PAUL BERTINAY.

M. GAYET ET LE SOCIALISME

M. Marcel Gayet nous a fait l'honneur de nous envoyer, sous enveloppe, sa profession de foi.

Il débute ainsi :
Electeurs,
Il ne sera pas vrai que la deuxième circonscription du Rhône sera représentée à la Chambre des députés par un socialiste.

Telle est la raison de ma candidature.

Comme la jeunesse est donc jeune !

C'est évident que la deuxième circonscription ne sera pas représentée par un socialiste, — puisque c'est M. Clapot qui la représentera, mais il faut, dans ce cas, ajouter que là ne sera pas la raison de la candidature folichonne de M. Gayet.

Ce jeune candidat — oh ! combien jeune ! — ajoute :

Ma candidature est née de la répugnance qu'éprouvait le grand nombre des électeurs en se voyant dans l'alternative de devoir ou s'abstenir ou voter (quelle langue, mon Dieu ! pour un successeur de Ciceron) pour un candidat soutenu par la presse révolutionnaire.

La presse révolutionnaire, c'est, sans compter l'ECHO de Lyon, le Petit Lyonnais, le Rhône, le Courrier de Lyon, et le Lyon Républicain !

Si le journal de M. Jantet, de M. Ferrouillat, est considéré comme révolutionnaire par le jeune M. Gayet, nous comprenons à nous demander ce qu'il entend par « idées saines et républicaines. »

Et s'il n'y a plus que celles de l'abbé Girardon ou de l'oncle chanoine, ou de l'oncle démissionnaire aux décrets, qui ne soient pas subversives, eh bien, nous sommes fixés :

Il faudra reporter cette candidature-là dans la circonscription de Fourvière — le jour où elle aura à nommer un député.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 7 avril.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Loubet.

Ils se sont presque exclusivement occupés du débat qui doit avoir lieu aujourd'hui devant la Chambre à propos de la situation dans nos colonies.

La demande de crédit supplémentaire qui sera déposée cette après-midi en vue de renforcer nos troupes au Dahomey s'élève à 2,935,000 fr.

Le conseil s'est ensuite entretenu du projet de loi relatif à la constitution d'une armée coloniale et particulièrement de l'article 4 de ce projet concernant le mode de recrutement dans les colonies.

LE SOUDAN & LE DAHOMEY

Interview du Colonel Archinard

Paris, 7 avril.

Le colonel Archinard, dans une interview avec l'Eclair sur le Soudan, a déclaré qu'il estime que la situation actuelle ne présente aucune gravité. Les événements suivent leur cours et la pacification ne paraît être plus qu'une affaire de temps.

« Les dernières nouvelles que j'ai reçues, émanant d'officiers faisant partie du corps expéditionnaire, sont pleinement rassurantes. Elles signalent le succès des opérations dirigées en février dernier contre Samory. J'y ai trouvé notamment l'assurance que Tiéba, Almany du Kénégoudou, était toujours manifestement notre ami. Je crois donc pouvoir dire que la plus grande partie de l'œuvre est accomplie. »

« Mais l'expédition que nous avons faite était absolument nécessaire pour garantir les intérêts français dans tout le bassin du Haut-Niger, les états de Samory se trouvant considérés comme une dépendance de nos possessions au Soudan français. »

« Aujourd'hui, il importe de terminer définitivement la tâche entreprise. Le crédit demandé est minime et il pourrait donner un résultat décisif. »

« Samory, soutenu par les Anglais à Sierra-Leone, tente de reprendre une offensive qu'il importe de mettre à néant tout de suite. De là la nécessité d'une augmentation de certains effectifs qui appelle le vote du crédit. »

Interrogé sur les événements de Dahomey, le colonel Archinard croit qu'il y a là des difficultés climatériques avec lesquelles il faut compter. Il y a lieu de présumer aussi que Béhazin est un ennemi qui n'est pas sans conséquence, qu'il combat dans un pays sur lequel il règne depuis longtemps et qu'il possède, par là même, beaucoup de prestige.

Quoiqu'il en soit, la situation ne semble pas très grave au Dahomey. Il s'agit seulement d'attendre les renforts nécessaires pour réduire à néant les forces de Béhazin, car on peut tenir très longtemps et gagner un temps considérable en menant simplement une campagne de défensive.

CHAMBRE

Paris, 7 avril.

AVANT LA SÉANCE

La discussion des crédits pour le Dahomey qui va avoir lieu aujourd'hui aura, semble-t-il, une assez grande importance ; aussi les couloirs sont-ils très animés. L'opinion générale est qu'il faut que le gouvernement s'explique nettement et dise ce qu'il entend faire.

Les crédits demandés paraissent insuffisants pour infliger un châtiment à Béhazin, dût-on, cette opération faite, localiser la défense à quelques points de la côte. Ce que l'on paraît le plus redouter, c'est le système des petits paquets, et c'est en ce sens surtout que sera dirigée la discussion.

On raconte que hier, au cours des explications fournies par M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies ; il déclara que les affaires du Soudan étaient beaucoup plus graves que celles du Dahomey, et à l'appui de son dire, il communiqua une dépêche du colonel Humbert, chef de la mission au Soudan, dépeignant sa situation comme très inquiétante : il n'avait plus, disait-il, pour garder d'un fort isolé, que 17 hommes valides ; la maladie avait décimé ses troupes ; sur 30 officiers, 17 étaient hors de combat et les 13 autres épuisés de fatigue.

M. Jamais, en communiquant ces nouvelles, avait demandé qu'elles ne fussent pas livrées aux journaux. On se demande pourquoi ?

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Laur une demande d'interpellation sur la situation de la Banque d'Algérie.

M. Rouvier, ministre des finances, étant absent, la date de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

Les Employés de la petite vitesse

M. Basly demande au ministre des travaux publics, pourquoi les employés de la petite vitesse sont, dans certaines gares, retenus le dimanche jusqu'à 6 heures du soir ?

M. Viette répond qu'il a saisi le contrôle de la question, en vue d'arriver à augmenter les heures de repos des ouvriers.

L'incident est clos.

Les victimes des erreurs judiciaires

La Chambre adopte une proposition de loi concernant les victimes des erreurs judiciaires.

L'Exposition de Chicago

La Chambre vote ensuite sans débat par 458 voix contre 3, un crédit de 3,350,000 fr. pour l'exposition de Chicago.

Le Dahomey et le Soudan

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ouvrant des crédits supplémentaires sur l'exercice 1892 pour les colonies.

L'urgence est déclarée.

M. Hervieu demande à interpellier le gouvernement sur la politique qu'on entend suivre au Dahomey.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies, demande à la Chambre de joindre les deux discussions, afin que tout le monde puisse s'expliquer sur la politique générale en Afrique (Très bien ! très bien !)

DISCOURS DE M. MARTINEAU

M. Martineau est opposé à l'ouverture du crédit. L'orateur, que personne n'écoute, pense qu'il n'y a qu'une solution, évacuer le Soudan, pays malsain et sans avenir pour la France.

DISCOURS DE M. HERVIEUX

M. Hervieux, qui n'est pas plus écouté que M. Martineau, fait une peinture fort triste du Dahomey et dit que pour sa part il ne donnera ni un homme ni un centime pour conquérir ce pays. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

REPONSE DE M. JAMAIS

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies, dit que le Gouvernement est décidé à demander un crédit de 3 millions pour le Dahomey. Il demande 300,000 francs pour le Soudan, non pas pour étendre nos possessions, mais pour conserver la situation acquise.

Nous occupons là-bas un territoire dont l'étendue dépasse les deux tiers de la France : cet immense territoire n'est pas encore organisé ; il ne le sera qu'après de longs efforts et de grands travaux. Après la période d'action, il faut une période de repos, la consolidation des résultats acquis.

Le gouvernement a l'intention bien arrêtée de ne pas aller plus loin. Il châtiera tous les rebelles quand cela sera nécessaire, mais il n'entendra pas ses possessions. Il veut compléter l'effectif de l'escadron des spahis soudanais et créer de nouvelles compagnies de tirailleurs indigènes.

A cette heure, sur cette immense étendue de territoire, la France ne possède que quatorze cent soixante-quatre combattants et huit cent vingt-cinq non combattants.

Il y a des postes extrêmement importants dans lesquels il n'y a que quelques officiers et quelques hommes. Il s'agit de fortifier les garnisons et de mettre à l'abri de tout accident ces soldats qui se sont si héroïquement conduits. (Applaudissements.)

Ce n'est point pour étendre nos possessions, mais pour défendre une situation acquise, que le gouvernement demande le crédit.

La question du Dahomey exige d'autres mesures que celles que comporte la question du Soudan. La situation est déterminée : le traité du 3 octobre 1890, a été violé par le roi du Dahomey.

Cette violation oblige la France à faire respecter ses droits en assurant la défense aussi des Européens placés sous sa protection, ce qui est son devoir. La théorie de l'évacuation est plus aisée à défendre la

plume à la main dans un article de journal qu'à la tribune dans un Parlement soucieux de la dignité de la France. (Très bien ! Très bien !) L'orateur ne s'y arrêtera pas. Il y a d'autres solutions, celle d'une marche sur Abomey, par exemple. Le gouvernement ne saurait la proposer à l'heure actuelle parce qu'elle lui paraît hors de proportion avec le résultat à atteindre. (Mouvements divers.)

Personne d'ailleurs ne peut songer à lier l'action du gouvernement, en ce qui concerne l'avenir, dans une formule. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Le gouvernement pense qu'il a d'autres moyens d'action pour le moment ; des mesures de défense ont été prises tout de suite : envoi de troupes et moyens rapides de les faire parvenir, tout a été décidé sans hésitation, sans retard, comme c'était le devoir du gouvernement. (Très bien ! très bien !)

Le gouvernement fait appel à la confiance de la Chambre qui voudra lui laisser la latitude d'employer les crédits au mieux des événements. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

Au Soudan, maintenir la situation acquise, au Dahomey faire respecter le traité signé par la France et faire respecter les obligations contractées vis-à-vis des Européens comme de nos nationaux, voilà la politique qu'entend suivre le gouvernement qui ne laissera point porter atteinte au drapeau de la France. (Applaudissements à gauche et au centre.)

DISCOURS DE M. DE LAMARZELLE

M. de Lamarzelle veut répondre plus particulièrement sur la question du Dahomey ; on promet de faire une expédition au Dahomey pour arriver à une solution pacifique ; cette solution n'est pas possible. Si on veut rester au Dahomey, il faut réduire le roi à l'impuissance ; on ne le peut que si on occupe des points de la côte et de s'y fortifier, ce n'est pas une solution, car on a tout un royaume à défendre.

Béhazin n'attaque pas les villes de la côte, mais les protégés de la France sur toute l'étendue du territoire. Il est vrai qu'on laisse entendre qu'il ne s'agit que d'une solution momentanée, mais tous les ans les agressions recommencent aux mois d'avril ou de mars, et c'est cela qu'il faut faire cesser. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

C'est donc à une expédition sur Abomey qu'il faut conclure, c'est la logique même de la situation, et dès lors, la Chambre a le devoir de réclamer certains renseignements. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.) Quels sont les sacrifices qui vont être imposés à la France en hommes et en argent ? Et en regard quels avantages ? C'est lorsque la Chambre sera renseignée qu'elle pourra décider de la conduite à tenir. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Deloncle demande au gouvernement s'il peut répondre sur les crédits votés qu'il n'y aura pas de nouvelles razzias dans le Soudan, l'orateur ne votera pas les crédits, jugeant qu'il est temps de mettre un terme à la politique militaire suivie.

M. Chaumets, rapporteur, dit qu'il a le devoir de ramener le débat à ses proportions primitives ; il s'agit de voter sur un crédit de 300,000 francs destiné à augmenter l'effectif des troupes au Soudan français.

Ce crédit, n'est pas un crédit d'expédition, mais un crédit de sécurité. Il s'agit de recruter 300 hommes parmi les indigènes soudanais.

DISCOURS DE M. LE PROVOST DE LAUNAY

M. Le Provost de Launay regrette que la Chambre ne paraisse pas pressée de terminer ce débat qui intéresse l'honneur de la France. Le colonel Humbert écrit qu'il a perdu la moitié de ses officiers ; que sa situation est compromise, et qu'il a besoin de renforts immédiats. Il ajoute qu'il se fait un commerce d'armes par Sierra Leone, et qu'il espère que le gouvernement interviendra après du gouvernement anglais pour faire cesser cet état de choses.

L'orateur votera les crédits ; mais ce qu'il faudrait, c'est mettre en accusation ceux qui ont mené cette affaire. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

On a conçu un grand plan colonial, et on n'a pas le premier instrument nécessaire d'une armée coloniale. On envoie dans ces pays meurtriers des jeunes gens de 20 ans ; il y a 60 0/0 de ces jeunes gens qui y meurent. (Mouvement.) Les Anglais, grâce à leur armée coloniale, ne perdent que 7 0/0 de leurs effectifs. L'orateur est tout prêt à voter, même des crédits supérieurs à ceux

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 8 avril 27

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

— La mort ! la mort ! donnez-moi la mort !

Les bras lui tombèrent, ses paupières se fermèrent, et elle s'affaissa renversée sur le dossier de son fauteuil. Un instant, on eût pu croire que le ciel élément l'avait exaucée, mais bientôt des trépidations faibles agitérent tout son corps ; ses mains crispées remuèrent. Elle rouvrit les yeux et regarda le portrait de Nevers. Ses yeux restèrent secs, et reprirent cette immobile fixité qui avait quelque chose d'effrayant.

Il y avait, dans ce livre d'heures que Madeleine Girard venait de poser sur le coin du prie-Dieu, une page où le volume s'ouvrait tout seul, tant l'habitude avait fatigué la reliure. Cette page contenait la traduction française du psaume Misereere mei, Domine. La princesse de

Gonzague le recitait plusieurs fois chaque jour. Au bout d'un quart d'heure, elle étendit la main pour prendre le livre d'heures. Le livre s'ouvrit à la page qui contenait le psaume. Durant un instant, les yeux fatigués de la princesse regardèrent sans voir. Mais tout à coup elle tressaillit et poussa un cri

Elle se frotta les yeux, elle promena son regard tout autour d'elle pour se bien convaincre qu'elle ne rêvait point. — Le livre n'a pas bougé de là, murmura-t-elle.

Si elle l'avait vu entre les mains de Madeleine, elle aurait cessé de croire au miracle. Car elle crut à un miracle. Sa riche taille se redressa de toute sa hauteur, l'éclair de ses yeux se ralluma ; elle fut belle comme aux jours de sa jeunesse. Belle et fière, et forte. Elle se mit à genoux devant le prie-Dieu. Le livre ouvert était sous ses yeux. Elle lut, pour la dixième fois, en marge du psaume, ces lignes tracées par une main inconnue, et faisant une réponse au premier verset qui dit : « Ayez pitié de moi, Seigneur. » L'écriture inconnue répondait : « Dieu aura pitié, si vous avez foi. Ayez du courage pour défendre votre fille ; rendez-vous au tribunal de famille, fustiez-vous malade ou mourante... et souvenez-vous du signal convenu autrefois entre vous et Nevers. »

— Sa devise ! balbutia Aurore de Caylus. J'y suis ! Mon enfant ! reprit-elle les larmes aux yeux : ma fille !

Puis avec éclat :

— Du courage, pour la défendre ! J'ai du courage, et je la défendrai !

IX Le Plaidoyer

Cette grande salle de l'hôtel de Lorraine, qui avait été déshonorée ce matin par l'ignoble enchère, qui demain devait être polluée par le troupeau des brocanteurs adjudicataires, semblait jeter à cette heure son dernier et brillant éclat.

Gonzague avait eu ses raisons pour vouloir que rien ne manquât à l'imposante solennité de cette cérémonie. Les lettres de convocation, lancées au nom du roi, dataient de la veille au soir. On eût dit, en vérité, une affaire d'Etat, un de ces fameux lits de justice où s'agitaient en famille les destins d'une grande nation.

Outre le président de Lamoignon, le maréchal de Villeroi, et le vice-chancelier d'Argenson, qui étaient là pour le régent, on voyait, au gradin d'honneur, le cardinal de Bissy, entre le prince de Conti et l'ambassadeur d'Espagne, le vieux duc de Beaumont-Montmorency, auprès de son cousin Montmorency-Luxembourg ; Grimaldi, prince de Monaco ; les deux La Rochechouart, dont l'un duc de Mortemart, l'autre prince de Tonny ; Charente ; Cossé ; Brissac ; Grammont, Harcourt, Croy, Clermont-Tonnerre.

Nous ne citons ici que les princes et les ducs. Quant aux marquis et aux comtes, ils étaient par douzaines.

Les simples gentilshommes et les fondés de pouvoir avaient leurs sièges au bas de l'estrade. Il y en avait beaucoup.

Cette vénérable assemblée se divisait tout naturellement en deux parts : ceux

que Gonzague avait gagnés et ceux qui étaient indépendants.

Parmi les premiers, on comptait un duc et un prince, plusieurs marquis, bon nombre de comtes et presque tout le fretin menu titré. Gonzague espérait en sa parole et en son « bon droit » pour conquérir les autres.

Avant l'ouverture de la séance, on causa familièrement. Personne ne savait bien au juste pourquoi la convocation avait eu lieu. Beaucoup pensaient que c'était un arbitrage entre le prince et la princesse, au sujet des biens de Nevers.

Gonzague avait ses chauds partisans ; M^{me} de Gonzague était défendue par quelques vieux honnêtes seigneurs et par quelques jeunes chevaliers errants. Une autre opinion se fit jour après l'arrivée du cardinal. Le rapport que fit ce prélat, touchant la situation d'esprit actuelle de madame la princesse, engendra l'idée qu'il s'agissait d'une interdiction.

Le cardinal qui ne ménageait point ses expressions, avait dit : — La bonne dame est au trois quarts folle !

La croyance générale était, d'après cela, quelle ne se présenterait point devant le tribunal. On l'attendit pourtant comme cela était convenable. Gonzague lui-même exigea ce délai avec une sorte de hauteur dont on lui sut très bon gré. A deux heures et demie, M. le président de Lamoignon prit place au fauteuil ; ses assesseurs furent le cardinal, le vice-chancelier, MM. de Villeroi et Clermont-Tonnerre.

Le greffier en chef du parlement de

Paris prit la plume en qualité de secrétaire ; quatre notaires royaux l'assistèrent comme contrôleurs-greffiers. Tous les cinq prêtèrent serment en cette qualité. Jacques Thallement, le greffier en chef, fut requis de donner lecture de l'acte de convocation.

L'acte portait en substance que Philippe de France, duc d'Orléans, régent, avait compté présider de sa personne cette assemblée de famille, tant pour l'amitié qu'il portait à M. le prince de Gonzague que pour la fraternelle affection qui l'avait lié jadis à feu M. le duc de Nevers, mais que les soins de l'administration, dont il ne pouvait abandonner les rênes, ne fut-ce que pendant un jour, au profit d'un intérêt particulier, l'avaient retenu au Palais-Royal.

En place de Son Altesse Royale étaient institués commissaires et juges royaux MM. de Lamoignon, de Villeroi et d'Argenson. M. le cardinal devant servir de curateur royal à madame la princesse.

Le conseil était constitué en cour souveraine, pouvant décider arbitralement en dernier ressort et sans appel de toutes les questions relatives à la succession du feu duc de Nevers, pouvant trancher notamment toutes les questions d'Etat, pouvant même au besoin ordonner au profit de qui de droit l'envoi en possession définitive des biens de Nevers. Gonzague lui-même eût rédigé de sa main ce protocole que la lettre n'en eût pu lui être plus complètement favorable :

On écouta la lecture dans un religieux silence, puis M. le cardinal demanda au président de Lamoignon :

La suite à demain

RÉUNION

Du Comité des Républicains Socialistes DU 11^e ARRONDISSEMENT

Audition du citoyen Clapot

Une réunion des plus importantes avait lieu hier soir dans la salle de l'Hippodrome. Les républicains socialistes du 11^e arrondissement avaient invité les divers candidats à se présenter devant eux pour exposer leurs programmes.

Le citoyen Affre, assisté des citoyens Chippier et Ricard, a été élu président. Le citoyen Clapot répond seul à l'appel des candidats.

Le citoyen Clapot remercie le comité social de l'avoir bien voulu s'associer à la liste commune.

« Il y a en effet, dit-il, dans notre cité deux courants d'idées, l'un qui émane directement du suffrage universel, l'autre qui ne représente qu'un courant d'affaires. C'est ce dernier courant, plein de compromissions, que les divers candidats républicains ont la deuxième circonscription se sont insurés. »

Si les électeurs lui confient le mandat de leur représentant, il s'efforcera de défendre les intérêts, opprimés jusqu'à ce jour, du plus grand nombre. Les questions ouvrières seront surtout étudiées pour lui, et c'est aux élus d'eux qu'il viendra chercher ses inspirations, chaque fois qu'elle seront portées devant le Parlement.

Il demandera surtout à la Chambre de modifier son règlement de manière à permettre à certaines questions urgentes de ne subir qu'une seule délibération.

Il se déclare absolument partisan du renouvellement partiel de la Chambre afin qu'on ne puisse plus se servir de ce vieux prétexte que tel ou tel projet de loi était resté dans les cartons, parce que le Parlement n'avait pu délibérer avant sa séparation.

Il votera les lois sur les accidents, (responsabilité absolue des patrons) sur les traités permettant, en obligeant ceux qui bénéficient du travail de l'ouvrier, de lui donner le pain de ses vieux jours.

Il pense que la question brûlante des octrois doit avoir une solution. Il est absolument partisan de leur suppression, estimant que ceux qui profitent des améliorations des villes, doivent payer ces améliorations.

Répondant ensuite à diverses interpellations, il examine la question de la compétence des tribunaux des prud'hommes et pense que cette juridiction doit être étendue autant que possible, tout en admettant qu'elle puisse être frappée d'appel.

Il termine enfin en déclarant qu'au sein de la commission d'études avec ceux qui lui ont confié le mandat de les défendre. Ses déclarations, souvent applaudies, reçoivent aussitôt après, une sanction par l'adoption, à l'unanimité, de la candidature du citoyen Clapot.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Rossignoux. M. Gailleton y assiste bien, mais désireux de prendre la parole au cours de la discussion qui va s'engager sur le projet des eaux, il cède la présidence à son premier adjoint.

M. Bessières fait accepter un crédit de 400 francs destinés à payer un local annexe pour les élèves du cours de broderie mécanique.

L'ordre du jour appelle ensuite la continuation de la discussion du

PROJET DES EAUX

M. Deschamps demande la parole. Messieurs, dit-il, avant d'aborder le débat, je dois vous dire qu'un journal a lancé une accusation perfide contre une partie du conseil. J'espère que mes collègues de la commission repousseront les insinuations qui ne peuvent les atteindre. Nous discutons au grand jour et nous n'avons pas dit à nous ce que nous en avons dit en dehors.

M. Valensaut. — A ce point de vue-là, tout le monde partage l'avis de M. Deschamps.

M. Montvert. — Messieurs, il est temps d'aborder franchement la discussion du projet et de dire ce que l'on pense.

L'orateur fait la critique du projet. Le docteur Roux, directeur au service de l'hygiène à Lyon, a été chargé de faire l'analyse des eaux du lac d'Anney. Il conclut ainsi : on ne voit rien qui puisse s'opposer à la consommation des eaux du lac à condition de les filtrer ces eaux. Elles sont bonnes, mais il est indispensable de les filtrer.

Or, le cahier des charges relatif au projet ne s'occupe pas de cette filtration. Donc, il est incomplet et le projet au point de vue de l'hygiène n'a pas été sérieusement étudié.

Examinons le projet au point de vue technique. Le directeur du service de la voirie, qui a examiné le projet, conclut à sa réalisation, mais il ne parle que de pas des observations de rivières qu'il faudra exécuter. Ce sont des points essentiels, et il ne fait que les enregistrer, et cela d'après les données des auteurs du projet. De même pour les autres travaux : canalisation, réservoirs, etc.

Ce projet, au point de vue technique, est très incomplet ; il est impossible que le conseil puisse actuellement se prononcer ; il faut de nouvelles études.

Au point de vue financier, le projet est également incomplet. La dépense est évaluée à 90 millions, mais très approximativement, et cette évaluation ne s'appuie sur rien. Les dépenses, les frais d'exploitation, d'entretien ne s'appuient pas sur des devis sérieux.

Pour toutes ces raisons, messieurs, je crois que le devoir du conseil est de repousser le projet tel qu'il nous est présenté.

M. Gailleton. — Messieurs, M. Montvert a appelé mon attention sur des points dont je voulais parler.

Il nous a dit que la filtration des eaux du lac d'Anney était indispensable, je le crois aussi. Je crois également qu'il n'est pas nécessaire de filtrer les 650.000 mètres cubes dont nous avons besoin, mais seulement les 50.000 mètres cubes nécessaires à l'alimentation.

Dans une double canalisation, une pour les eaux filtrées, une pour celles non filtrées s'impose. La canalisation actuelle a coûté 5.000.000 francs et l'ingénieur chargé de l'avant-projet a prévu pour la canalisation une somme de 9 millions, pensait donc à une canalisation complète, une servant aux eaux potables, l'autre aux eaux industrielles.

Aussi, je crois que l'on pourrait ajouter à l'article 3 du cahier des charges relatif à la filtration, ce paragraphe : La compagnie devra fournir une eau potable de bonne qualité. Une commission municipale composée de trois membres de la Faculté des sciences, de trois membres de la Faculté de médecine, du directeur du laboratoire municipal, sera chargée d'étudier un système de filtration.

Au sujet des canalisations et des déversoirs dont M. Broussas a parlé à la dernière séance. M. le maire croit que l'on pourra s'en passer.

Il suffira pour cela d'élever de 20 centimètres les banquettes des égouts collecteurs. Actuellement, ces égouts peuvent débiter 300.000 mètres cubes ; après les réparations ils pourront en débiter 500.000 mètres cubes.

M. le maire explique ensuite, ainsi qu'il l'a fait à la précédente séance, pourquoi il a été amené à accorder une concession. Nous avons déjà longuement énuméré ses raisons, nous n'y reviendrons donc pas.

Contrairement à l'opinion exprimée par M. Montvert, il trouve que la partie financière est suffisamment traitée dans l'avant-projet, et que le conseil peut le discuter.

Il croit toutefois que de sérieuses modifications doivent être apportées au cahier des charges.

M. Deschamps à la parole pour répondre à M. Montvert.

M. Montvert a parlé du rapport de M. le docteur Roux, qui conclut à la filtration des eaux du lac. Nous avons des sommités médicales, entre autres le directeur du conseil d'hygiène de France, qui ont analysé les eaux, et qui ne croient pas à la nécessité de cette filtration. Les eaux du lac sont claires et limpides et peuvent parfaitement être en l'état actuel livrées à la consommation.

L'orateur déclare se rallier à l'opinion de M. le maire.

M. Rogéat croit qu'il faut que le projet des eaux soit précédé d'un projet créant des égouts.

M. le maire répond que les égouts se créeront en même temps que l'amélioration du service des eaux de la ville.

M. Guay, commençant la discussion des articles, quoique le conseil discute seulement le projet au point de vue général, estime qu'une concession de quatre-vingt dix-neuf années est exagérée. Il propose de ne la donner que pour soixante-quatre années et de la faire se terminer en 1955, date de l'expiration de la commission de la société actuelle.

M. Broussas estime que la discussion sur le projet en général a assez duré. Il demande au conseil de déclarer par un vote s'il accepte ou non le principe du projet.

M. Collard. — Les partisans du projet déclarent qu'il y a de sérieuses modifications à y apporter, je crois l'opinion de tout le conseil faite et je demande au président de mettre aux voix, avant que l'on passe à la discussion des articles non ordres du jour déposés à la précédente séance, et qui conduisent au rejet du projet.

M. Coumes lit un assez long ordre du jour dont la conclusion est le renvoi pour étude de la question au nouveau conseil.

M. Deschamps s'étonne de ces propositions. C'est faire injure à la commission que de ne pas discuter son travail.

M. Bessières réclame, lui aussi, la discussion des articles.

M. Bruyas dit que la question financière n'a pas été traitée sérieusement. Le projet ne tient pas debout. Ce que l'on a fait de plus beau a été une majoration de dépenses de 5 millions.

M. Valensaut. — On aura un krack avant 5 ans.

Quelques applaudissements partent de la foule qui gemit les tribunes.

M. Clatel défend le projet et demande la discussion des articles.

M. Collard insiste pour la mise aux voix de son ordre du jour.

M. Deschamps. — Dites donc que vous voulez le projet de Jonage et pas autre chose ?

Plusieurs conseillers, entre autres MM. Collard et Vignet, se lèvent et protestent vivement.

De nombreux conseillers, ennuyés de cette longue discussion, crient aux voix.

Le président met la clôture de la discussion générale aux voix.

La clôture est prononcée à l'unanimité sauf une voix, celle de M. Bessières.

L'ordre du jour de M. Collard, le premier déposé, est ensuite mis aux voix. L'appel nominal est demandé.

Par 10 voix contre 20 et une abstention, cet ordre du jour, concluant au rejet pur et simple du projet, est repoussé.

On vote pour : MM. Coquet, Rousset, Broussas, Valensaut, Vignet, Collard, Bouvier, Bruyas, Pichot, Rogéat, Clavel, Bessières, Deschamps, Javot, Thévenot, Arnould, Thivollet, Koch, Berney, Dupont, Lavigne, Faure, Bataille, Guy, Despeignes, Grinand, Bouillon, Bailly, Ferrand, Penelle, Guay, Méra, Clatel, Gailleton, Bouff.

Renvoi du projet des Eaux

Le conseil est invité à se prononcer sur la proposition de M. Coumes qui tend à renvoyer le projet des eaux à l'examen du prochain conseil.

Par 22 voix contre 16, la proposition est adoptée et le renvoi décidé.

On vote pour : MM. Coquet, Bouff, Rossignoux, Chevillard, Valensaut, Collard, Bruyas, Coumes, Guy, Thivollet, Rousset, Broussas, Pichot, Rogéat, Bouillon, Despeignes, Bataille, Dupont, Lavigne, Penelle, Fagot, Bouvier.

Ont voté contre : MM. Ferrand, Clatel, Faure, Bailly, Arnould, Guay, Thévenot, Deschamps, Berney, Gailleton, Koch, Bessières, Clavel, Javot, Méra, Serin.

La séance est levée à 14 heures 20.

LE BANQUET DES ENTREPRENEURS

« Quant le bâtiment va, tout va ».

La soirée d'hier a donné raison au dicton populaire, car le « bâtiment » entier s'était réuni au Palais d'été, pour le banquet de la chambre syndicale des entrepreneurs de la ville de Lyon.

Cent trente convives se trouvaient rassemblés dans une des salles de l'établissement tenu par M. Koemgen.

Le temps avait favorisé les organisateurs du banquet. Dans le calme de la nuit, après une journée de chaleur anormale, il faisait bon respirer à pleins poumons l'air pur de la campagne de Monplaisir.

À la table d'honneur, M. Grimonet, président de la chambre syndicale, avait à ses côtés, MM. Perrel, ancien président ; Robin, avocat-consultant de la chambre ; Queyras, trésorier ; Lessellier, secrétaire ; Clermont et Fritsch-Martin, syndics.

Nous remarquons dans la salle : MM. Martinand, Dumont, Dussurget, Guer, Malterre, Chatouard, Pétaut, Landier, Grange, Berlie, Queyras fils, Penelle, conseiller municipal, etc.

Au milieu du dîner, M. Clermont, membre de la commission d'organisation, a remis un bouquet à M. Grimonet, président de la chambre syndicale, en prononçant le discours suivant :

Mon cher président, Permettez-moi, à l'occasion de cette réunion annuelle et intime, de vous remercier au nom d'une des plus fortes chambres syndicales de France, du zèle, du dévouement sans bornes que vous apportez, depuis votre élection à la présidence, soit à sa prospérité, soit à son développement et à ses relations extérieures.

Vous avez su, dans les questions si délicates et souvent si ardues qui ont intéressé le plus haut point, les entrepreneurs lyonnais, apporter une sincérité dans vos déclarations qui n'ont

fait que vous attirer de plus en plus l'amitié et le dévouement de tous.

En terminant, je suis heureux de vous remettre, au nom de la commission d'organisation et de tous les membres du syndicat, ce bouquet pour resserrer davantage les liens qui nous unissent.

M. Bizet a remis ensuite une gerbe de fleurs à M. Robin.

Au champagne, M. Grimonet, président, a bu à M. Fréby, juge au tribunal de commerce, à MM. Fournier, Galland, Denat, Béraud et Rouchon, conseillers prud'hommes, à la presse ; ainsi qu'à l'avenir du syndicat.

Après lui, MM. Rey, ancien président, Robin et un de nos confrères ont répondu.

En terminant ce bref compte rendu, adressons nos félicitations à MM. Clermont, Bizet, et Martin, les organisateurs du banquet.

On a jugé du reste leur œuvre, et les applaudissements qui ont suivi une allusion discrète de M. Grimonet à l'adresse de ces Messieurs, sont une preuve que les convives ont ratifié de grand cœur le choix très heureux qu'ils avaient fait du restaurant et du menu lequel était parfait.

On a chanté en attendant le départ des voitures qui ont ramené en ville les joyeux banquetiers.

L'Explosion du cours Lafayette

L'Enquête

M. Jacquemot, commissaire de police du quartier, a fait hier une enquête pour rechercher les causes de la grave explosion que nous avons racontée hier.

Après s'être transporté sur les lieux, M. Jacquemot s'est assuré que dans la salle où devait avoir lieu la répétition, l'Union lyrique et l'Harmonie du Rhône avaient placé chacune leur compteur à gaz.

Les conduits servant à amener le gaz dans les bacs étaient mixtes : c'est dans ce fait qu'il faut rechercher les origines de l'explosion.

En effet, M. Poizat, employé de la compagnie du gaz, chargé par la Société l'Union lyrique d'enlever son compteur ne connaissait pas cette particularité de la combinaison des tuyaux. Il avait arrêté le tuyau de plomb, mais sans doute point assez parfaitement pour empêcher le gaz de se répandre dans la salle.

La compagnie du gaz, prévenue aussitôt après l'accident, a envoyé auprès des blessés son médecin, le docteur Raffin. Celui-ci a constaté que MM. Lanfret et Verria étaient très grièvement brûlés ; il estime à 3 ou 4 semaines le temps nécessaire à leur rétablissement. Quant aux autres blessés, leur état est aussi satisfaisant que possible.

La compagnie a reconnu sa responsabilité en la circonstance ; elle s'est chargée de tous les frais médicaux et pharmaceutiques et l'intention de s'arranger à l'amiable avec les intéressés.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Les syndicats de l'alimentation ont adressé la lettre suivante à M. Clapot, conseiller général, en le priant de donner réponse aux syndicats intéressés :

Monsieur Clapot, conseiller général, Au nom de toutes les corporations de l'alimentation de la ville de Lyon, et en considération de votre candidature que les comités républicains et socialistes ont appuyée à l'unanimité, candidature pour le succès de laquelle nous faisons des vœux sincères, nous venons vous prier de vouloir bien, dès votre arrivée à la Chambre, faire tous vos efforts pour obtenir la mise en discussion du projet de loi sur les bureaux de placement, et poursuivre par tous les moyens possibles la réalisation du programme exprimé par le Congrès de Paris les 6, 7 et 8 octobre 1891.

Ce programme peut se résumer ainsi : 1^o Suppression de l'industrie du placement ; 2^o La mission du placement réservée aux municipalités, aux Bourses du travail ; 3^o Le placement toujours gratuit ; 4^o Ediction de peines coercitives, amendes et prison, contre quiconque serait contrevenant aux trois articles ci-dessus.

Nous désirons instamment que vous suez, soit par une déclaration, soit par lettre, vous nous donniez l'assurance de soutenir ce programme.

Dans ces conditions, nous serions heureux de soutenir de toute notre énergie votre candidature ; dans le cas contraire, nous ne pourrions que nous en désintéresser, malgré tout le désir que nous avons de voir arriver au Parlement un républicain sincère et loyal comme vous.

Veuillez agréer, etc. Pour l'alimentation lyonnaise, Le président du syndicat des employés de cafés, PACHAUD, 12, rue du Gare.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 8 Avril, 9^e jour de l'année. Pleine lune le 12 ; dernier quartier le 20. Soleil : lever, 5 h. 24 ; coucher, 6 h. 40.

Un escroc. — Un nommé Joseph Monfray, 19 ans, demeurant rue du Bouff, 5, se présentait tous les jours, depuis un mois, chez M. Curt, marchand de beurre, rue Petit-David, 3, et se faisait délivrer des marchandises au nom d'un client, M. Chamussy, dont il se disait l'employé.

Comme les commandes étaient plus considérables que les clients n'avaient coutume de les faire apparaitre, M. Curt, craignant des soupçons sur l'individu et présenta la facture à M. Chamussy, qui ne voulut pas la reconnaître.

Hier matin, Monfray a été arrêté au moment où il se présentait pour faire une nouvelle emplette.

Il poussa l'audace jusqu'à faire des reproches à M. Curt sur la qualité de ses marchandises, le menaçant de lui retirer sa clientèle s'il ne lui livrait pas des beurres plus frais.

L'inculpé a tout avoué, il a reconnu avoir vendu ces marchandises à vil prix à des pâtisseries ambulants.

Le montant des escroqueries s'élève à 600 francs environ pour un mois.

Un cadavre dans la Saône. — Dans la soirée d'hier, des marins ont aperçus dans la Saône, en face de l'usine à gaz, un cadavre humain qui flottait sur l'eau. Ils se sont empressés de le retirer et de le faire transporter à la Morgue. L'identité de ce malheureux n'est pas établie d'une façon définitive ; il semble cependant qu'on soit en présence d'un nommé Léon Laurent, qui a habité longtemps Paris, ainsi que l'établissement certains papiers trouvés sur lui. On a retiré également des poches de son pantalon une carte de circulation sur les chemins de fer et divers papiers d'affaires financières.

Trois autres cadavres, trouvés, envoyés par M. Laurent à M. Vial, à Chaumont-en-Savoie ont été retrouvés, ainsi qu'une somme de 70 fr.

Le corps paraît avoir séjourné 5 à 6 semaines dans l'eau. Voici le signalement de

de cet individu : Figure ronde, barbe grisonnante, taille plutôt petite. Complet noir, chaussettes en coton marron, bottines à lacets.

On croit être en présence d'un suicide.

Les anarchistes à Lyon. — Plusieurs personnes des fonctionnaires principalement, ayant reçu des lettres les menaçant d'une explosion, la préfecture fait surveiller leur domicile par des agents de la sûreté.

Jarroux n'a pas encore été amené à l'inspection ; il ne sera interrogé que lorsque M. Vial aura reçu de M. Bellier, directeur du Laboratoire municipal, le rapport qu'il a été chargé de faire au sujet des engins saisis au domicile de l'anarchiste.

Volours arrêtés. — Deux agents de la sûreté ont arrêté hier, dans leur logement respectif, les nommés Louis Chambard, Dameron et Nugues, habitant le quai Saint-Clair, inculpés de vols de planches au préjudice de M. Abry, négociant, 117, grande-rue Saint-Clair.

Ces trois individus sont également soupçonnés d'être les auteurs d'un vol d'argent commis au détriment d'un débitant du quartier.

Un singulier consommateur. — Mme Bouchard qui exploite un restaurant, rue Claudia, présentait une addition de 2 fr. 25, montant d'un déjeuner fait par M. Godot (Louis), 52 ans, serrurier, un consommateur dont la bonne digestion n'aime pas être troublée.

Godot dont les poches étaient à sec, prétextait que la note était fautive, puis il finit par frapper Mme Bouchard et à briser les vitres de la devanture.

Les agents furent prévenus, et ils emmenèrent au violon ce singulier consommateur.

Vol. — Avant-hier, dans la soirée, M. Joseph T..., 35 ans, cultivateur, de passage à Lyon, faisait la connaissance de Mme Marie Guerrier, rue de Bourgogne, 24.

M. T..., qui est très expéditif, l'emmena aussitôt à l'hôtel (avec un h.), où ils passèrent quelques instants, pendant lesquels la belle vola dans la poche du gilet de M. T... deux billets de banque de 100 fr.

T..., honteux de sa mésaventure, alla tout conter à M. Seech, commissaire de police, et hier la voleuse était arrêtée.

Elle avait encore 157 francs de l'argent volé.

Dans la rue. — M. Louis Gadoz, 70 ans, a été pris d'une paralysie générale, hier soir, à 8 heures, en traversant le cours Vitton.

Des passants s'empressèrent autour du vieillard, qui fut transporté à la pharmacie Balendrin, place de la Bascule, 5.

Vu son état, et sur sa demande, M. Gadoz a été emmené à son domicile, 112, rue Masséna.

Gaminerie. — Hier soir, une collision s'est produite, place Bellecour, entre un tombereau de charbon et un camion de liquiste.

Une bonbonne d'alcool est tombée sur la chaussée où le liquide s'est répandu.

Quelques instants plus tard, des gamins, en jouant, ont mis le feu à l'alcool, qui faisait un immense punch, au grand ébahissement des curieux qui s'étaient groupés autour.

Obsèques. — Les amis et connaissances du citoyen Charles-Napoléon Bernard, membre du comité des anciens républicains du 11^e arrondissement sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu le vendredi 8 avril, à 4 heures 3/4.

Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu pour se rendre au temple de M. Georges Mantel, très bien interprété par MM. Parent, Claret, Karlus et Mlle Jeanne Roger et Berthe Calvié.

Après-demain, dimanche, matin à 1 h. 1/2.

A tous les aménages, à tous ceux qui se plaignent de l'inefficacité des traitements ferrugineux, toniques, etc., nous disons « purifiez-vous l'abord le sang ». Le sang une fois purifié, devient vite de bonne nourriture et s'assimile facilement les richesses alimentaires qu'il refuse impitoyablement lorsqu'il est saturé par les mauvaises humeurs. — Après 60 ans de succès, on peut affirmer que, dans ce genre de médication, il n'existe rien de supérieur au Sirope de Bochet du Serpent, 32, rue Lanterne, qui est le purificateur et le désinfectant par excellence.

M. J. Dupuy, dentiste, prévient ses nombreux amis et connaissances qu'il n'est plus chez le Dr Paillasson et qu'il vient de fonder rue de l'Hôtel-de-Ville, 74, Lyon, un cabinet d'opération et de prothèse dentaire.

Etant connu avantagieusement depuis longtemps, il s'efforcera de toutes manières à contenter ses clients.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles PERROT, CHOQUET, VIGNON, de Lyon ; BLANC, DELABROUILLE, PERROT, d'Avignon ; PERROT, LAMBERT, de Chabeuil et M. J. TRESSERRE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur Henri PERROT sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le samedi 9 courant, à neuf heures 1/4 précises.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue du Perron, 42, à Oullins, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de la commune.

Des voitures stationneront place de la Charité, à partir de 8 heures.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du 1^{er} arrondissement. — Les membres du comité radical du 1^{er} arrondissement du Comité sont convoqués au siège, café Villaret, 4, place Sathonay, aujourd'hui à 8 heures du soir.

Union des républicains progressistes du 1^{er} arrondissement. — Section A. Saint-Just et le Point-du-Jour. — Aujourd'hui vendredi, 8 courant, à 8 h. du soir, réunion de la section au comptoir Gohin, rue de Trion, 41.

Union des républicains progressistes du 1^{er} arrondissement. — Les membres du comité forment la section du centre sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le soir vendredi, à 8 heures 1/2, café Vernier, place du Petit-Change. — Urgence.

Comité des républicains du 1^{er} arrondissement. — Une réunion plénière du comité aura lieu samedi 9 courant, à 8 heures du soir, brasserie Maurié, quai Jayr, 44, à Vaise.

Des lettres d'entrée seront délivrées à la porte aux électeurs de l'arrondissement qui voudront adhérer au comité.

Comité de l'Alliance républicaine socialiste de Cuire et Caluire. — Le comité fait un nouvel appel à tous les citoyens républicains qui désirent en faire partie et les invite à se faire inscrire aux adresses suivantes : à Caluire, chez le citoyen Berger, buraliste ; à Saint-Clair, chez le citoyen Favoye, grande-rue Saint-Clair, 43 ; à Bissardon, chez le citoyen Mellet, rue du Belvédère, 5 ; à Cuire, chez le citoyen Damon, rue Coste, 84.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des travailleurs des chemins de fer (Rousséau P.-L.-M., Section d'Oullins). — Le bureau de la section rappelle aux adhérents que la cotisation du deuxième trimestre aura lieu le 8 et le 9 avril, de 5 h. 1/2 à 8 heures du soir, au siège social, restaurant Colonoz, rue de la Gare.

Les syndiqués qui ne pourraient s'y rendre sont tenus de verser leurs cotisations au receveur de leur atelier. Les adhésions nouvelles y seront également reçues.

Le bureau engage vivement tous les camarades à rester unis et groupés autour de la chambre syndicale pour défendre et poursuivre la réalisation des améliorations promises, notamment la caisse des retraites.

La situation qui nous sera faite demain sera celle que nous aurons voulue, qu'on se sache bien que ceux qui ont la conscience d'accomplir leurs devoirs envers les compagnies, n'hésitent pas à réclamer leurs droits ; qu'ils usent avec sagesse, mais avec fermeté, des droits que leur confère la loi de 1883.

En agissant ainsi, chers camarades, vous montrerez aux compagnies que vous avez la conscience de votre dignité de travailleurs et de citoyens, vous indiquerez que vous voulez la cessation des abus, que vous pensez à votre avenir et à celui de votre famille.

De l'indifférence à la ruine, il n'y a qu'un pas ; cette indifférence serait votre honte et elle n'honorerait pas non plus les compagnies parce qu'elles ont le droit de compter sur un personnel ayant mieux la compréhension de leurs devoirs.

Fédération nationale des syndicats ouvriers. — Conseil local, avenue de Saxe, 135. Ce soir, réunion des délégués.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société philanthropique des anciens zouaves. — Réunion mensuelle le dimanche 10 avril, de 10 heures à midi, estaminet des Beaux-Arts, 6, place des Terreaux.

Le Pont de la Boucle. — Un groupe de citoyens dévoués a pris l'initiative de faire signer des pétitions en faveur de la création immédiate d'un pont direct de communication avec la rive gauche.

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 8 Avril (155)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Ce ne fut qu'à trois heures du matin, grâce à l'action la plus énergique, qu'il parvint à la rappeler à la vie.

plein de la tendresse dévouée qui remplissait son âme. Ce fut une révélation pour Pierre Aubry.

— Un monsieur... qui ressemble à un notaire. — Bah ! — Comme je vous le dis.

Il exerce son sacerdoce avec une exactitude modérée et un ordre scrupuleux. Très au courant des intentions de M^{me} Chambly, il n'avait pas pu triompher de son apathie de créole qui remettait sans cesse le testament authentique au lendemain.

et vingt-cinq mille francs que ma cliente m'allouait pour mes soins et diligences. Le notaire ajouta en souriant: — Je ne méprise point l'argent honnêtement acquis.

Le père Gombault arrondit ses yeux en lucarnes. Ce début l'intéressait prodigieusement. M^e Pescheux s'exprimait avec une verve presque joyeuse.

A LA BRESSANE

29, Rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Gentil, 1, Lyon

Exposition des hautes nouveautés en Chapeaux de Pâques pour dames, fillettes et enfants.

Occasions hors ligne à chaque comptoir. Ci-dessous un aperçu de quelques prix :

SOIERIES Un lot composé de : Surah noir et couleur unis et à dispositions, Surah écossais, Satin merveilleux, Foulards à dispositions imprimées, Taffetas noir et couleur, Faille française, Bengaline, etc., 3 fr. » au prix unique, le mètre, 3

RUBANS Un lot composé de Rubans écossais, Rubans brodés, Velours écossais, etc., larg. nos 12, 16 et 22 aux prix, sans précédent de 1.50, 0.95, 0 fr. 50 et le mètre, 0 fr. 50

LINGERIE Nanouck imprimé mé aux nuances grand teint, dispositions nouvelles, larg. 80 cent., 0 fr. 75 le mètre

CHAPEAUX et CAPOTES pour enfants, en dentelle et en broderie garniture rubans, formes haute nouveauté, le chapeau 4 fr. 90

Arrivage de Toiles de Soie de Chine, du Japon, des Indes, ainsi que l'assortiment des accessoires qui s'y rattachent pour en faciliter l'emploi.

Comptoir spécial de toilettes et tous les articles pour première communion.

A VENDRE à l'amiable UN FONDS D'ÉPICERIE

Toilerie, Rouennerie, Mercerie et Chapellerie, en pleine prospérité. Conditions avantageuses. — S'adresser à M^r R. Donadieu, huissier, à Crémeau (Isère).

VENTE - LOCATION - RÉPARATION

A. FROMANTEAU Boulevard du Nord, 67



La Maison accorde une heure gratuite à tout client qui aura 5 heures de location.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC. Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

SOLUTION JACQUEMAIRE au Bi-Phosphate de Chaux gazeux Préparation perfectionnée - La plus assimilable - La seule inaltérable

INSTITUTION DE DEMOISELLES

Dirigée par M^{me} MIRAMAND CLASSE ENFANTINE LYON, Rue Servient, 18, LYON Leçons particulières. — Préparations aux divers examens Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des demi-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. — Répétitions et préparation de jeunes gens au certificat d'études.

HOMMES.

PLUS D'ÉCOULEMENTS. Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr BERHARD. — Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons: 16 en quelques heures, 54 en 2 j., et 8 en 3 j.; d'autres merveilleux. Dr Bonchard à Dépot dans toutes les pharmacies du monde. Prix: Sel 3 fr., Dragées 3 fr. DÉPOT général: Pharmacie FARLEY, 114, rue Pierre-Saint à Lyon. (Rhône) Envoi contre mandat-poste. Exiger l'authentique logo du Dr Berhardt et sa brochure donnée gratis.

Théâtre des Célestins

TOUS LES SOIRS A 8 HEURES et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2

LE VOYAGE DE SUZETTE

Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU musique de M. Léon VASSEUR

DÉCORATIONS NOUVELLES 350 COSTUMES NEUFS de M. LE GOFF de la Maison BLOT 3 GRANDS BALLETS 5^{de} PANTOMIME ANGLAISE Régies par M^{lle} Rita Paparello, Première danseuse

Orchestre sous la direction de M. Eugène ARNAUD M^{lle} JEANNE BRÉAN M^{lle} FRANZI M. MONTAUBRY 1^{re} chanteuse d'opéra des Folies-Dramatiques des Bouffes-Parisiens des Nouveautés

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

SOCIÉTÉ DES CONCOURS HIPPIQUES

du Rhône et du Sud-Est La Concours de 1892 aura lieu, à Lyon, du 19 au 24 avril

25,000 FRANCS DE PRIX PLAQUES, MÉDAILLES, OBJETS D'ART

Prix d'honneur OFFERT PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Pour tous renseignements, demandes de programmes, engagements, etc., s'adresser au Siège de la Société, 65, rue de la République, LYON.

A VENDRE ou à louer

PETIT CHATEAU

de construction récente, avec parc de 2 hectares environ, écurie, remise, chapelle et diverses dépendances. Situé à Anthon, à 25 kilomètres de Lyon, au-dessus du confluent du Rhône et de l'Ain.

COMPTABLE

disposant de ses soirées, demande à les utiliser. S'adresser ou écrire agence Fournier, n° 6431.

VERDUN-JACQUET

CHÉMIER 6, rue Saint-Pierre, à Lyon

Grand choix de chemises, faux-cols, manchettes, cravates, gants, flanelles, caleçons, chaussettes, etc.

Seul dépôt à Lyon du crêpe élastique de santé en laine et en soie, ces tissus sont très agréables au porté et remplacent avec avantage toutes espèces de flanelles.

PROFITS de 5 à 10%

de réaliser bénéfices de 100 à 500 fr. et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats envoyés gratis. COCHRANE and Sons, Stockbrokers 44 & 46, Cornhill, S. C., LONDRES. Ils ont eu 1887, après dix-huit ans de travail.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Impression d'affiches Circulaires, Prospectus S'adresser Agence Fournier rue Confort, 14.

SE TROUVE PARTOUT

DES MANDARINS



DÉPÔT GÉNÉRAL: Petits Docks du Commerce 12, rue Confort, 12 LYON

DÉPÔTS A LYON: VERZIER, place Carnot, 10. ROUSSET, r. des Arches, 4. GRANGE, rue Servient, 4. ALEX. c. de la Liberté, 68. SALLOT, rue Romarin, 3. DEVAUX, rue Gentil, 42. COLOMB, cours Morand, 22. ESPARVIER, r. St-Jean, 41. Georges MILLE, r. Algérie, 32. BOYREL, pl. St-Vincent, 4. VERSET, quai de Bondy, 17. JULLIAND, rue du Marché de-Vaise, 4. PRIMPIED, place de la Croix Rousse, 6. DUSSERT, c. Lafayette, 44. Veuve MUNET, pl. Bouc, 4. Veuve REBOUILLOU, cours Vitton, 72. A Villeurbanne: PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. Demi-Lune: CHEVALIER, 3, route du Pont-d'Alai. Oullins: JULLIARD, 26, grande-rue d'Oullins. A Mions: A. ROUX (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65. A Saint-Etienne: ESSERTEL, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSSE, rue Gambetta, 33. A Grenoble: Epicierie PETIT, 8-10-12, rue du Lycaon; GENTY (Epicierie Parisienne), r. des Clercs et R. Barnave. A Mâcon: LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche. A Bourg: Lucien GARÇON, 41 et 43, faubourg St-Nicolas. A Trévoux: MAZURI, rue du Port. A Chalon-sur-Saône: VERNIAUD (Epicierie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

BOURSE DE LYON

Du 7 Avril 1892

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, 3 1/2 Français, 4 1/2 1888, Espagne 4 0/0, Hongrie 4 0/0, Autriche 4 0/0, Russie 5 0/0, etc.

OBLIGATIONS

Table with columns: Ville de Lyon, V. de Paris, 1865, 1869, 1871, 1875, 1876, 1886, V. de Marseille, F. de 1877, Com. 1879, Com. 1880, F. de 1883, F. de 1885, Brestois, Dombes, Paris-Lyon-Méd., etc.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Avril 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE

TELEGRAPHIQUE PRIVÉE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS d'aujourd'hui, DERNIER COURS d'aujourd'hui

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, Trifail, Alpines, Tharsis, Lantera, Huta-Bankowa, Champ-d'Or, N.-K. Hongrois, Pottendorf, Lots Turcs, Charkow, Sélo

APRÈS BOURSE

Du 7 Avril

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1888, Italien, Extérieure, Hongrois, Russe 1881, consolidé, Orient, Portugal, Turc, Egypte unifiée, Banque Ottom., Douanes, Rio Tinto, Tharsis, Alpines, De Beers, Tabacs, Panama, Cheques Lond 25, à vue, à 90, à 120, Pétersb., Vienne, Amst., Banque Ottom., etc.

BOURSES ÉTRANGÈRES

du 7 Avril

Table with columns: LONDRES, BERLIN, Consol. anglais, 3 0/0, Italien, Russe 69, Extérieure, Turc, Égypte, Daira, Portugal, Banque ottom., Suez, Rio, De Beers, Rouble, Russe 80, Égypte, Hongrois, Italien, Crédit autrichien 1135, Autrichien, Lombard, etc.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Espagne, Piémont, Italie, Suisse, Syrie, Bengale, Chine, Japon, Canton, Tussah, Poids

BALLOTS PESÉS

du 7 Avril

Table with columns: 4 Organs, 3 Trames, 71 Grèges, Diverses, 78

Ballots conditionnés depuis le 1^{er} du mois. 846

Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois. 456

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

du 6 Avril 1892

Organsins: 2, Poids: 142. — Trames: 2, Poids: 104. — 10 Grèges: 1049. — Ballots pesés: 2. — Total du 1^{er} au 6: 3483 kilos.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 7 Avril (2 h. soir)

Table with columns: HUILES DE COLZA, SUCRES ROUX, HUILES DE LIN, SUCRES RAFFINÉS, SPIRITUEUX, AVOINES

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 7 Avril 1892

Bœufs. — Amenés, 1,619; vendus, 1,478; poids moyen, 349; 1^{re} qualité, 150; 2^e qualité, 136; 3^e qualité, 114. — Prix extrêmes, de 110 à 166.

Vaches. — Amenés, 455; vendus, 389; poids moyen, 290. 1^{re} qualité, 144; 2^e qualité, 130; 3^e qualité, 104. — Prix extrêmes, de 98 à 160.

Taureaux. — Amenés, 293; vendus, 185; poids moyen, 400. 1^{re} qualité, 122; 2^e qualité, 116; 3^e qualité, 098. — Prix extrêmes, de 90 à 126.

Veaux. — Amenés, 1445; vendus, 1070; poids moyen, 82. 1^{re} qualité, 176; 2^e qualité, 166; 3^e qualité, 146. — Prix extrêmes, de 110 à 190.

Moutons. — Amenés, 10,988; vendus, 10,300; poids moyen, 20. 1^{re} qualité, 132; 2^e qualité, 114; 3^e qualité, 154. — Prix extrêmes, de 150 à 200.

Porcs. — Amenés, 5,419; vendus, 5,201; poids moyen, 80. 1^{re} qualité, 138; 2^e qualité, 136; 3^e qualité, 134. — Prix extrêmes, de 120 à 146.

Peaux moutons: 240 à 735. Vente mauvaise sur les veaux, veaux, moutons et porcs.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 7 Avril 1892

Moutons. — Amenés, 3,112; vendus, 2,696; renvoi, 496. — Prix payés selon qualité: de 170 à 200 fr. les 100 kilos, octroi non compris.

Veaux. — Amenés, 126; vendus, 126. — renvoi, 00. — Prix payés: de 92 à 104 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Porcs. — Amenés, 194; vendus, 194. — renvoi, 00. — Prix payés: de 88 à 110 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Marché peu fourni, médiocre marchandise, prix en hausse sur les veaux.

VERMOREL

A VILLEFRANCHE (Rhône)

350 1^{er} prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole

Pulvérisateur «ÉCLAIR»

Contre le MILDIOU Et la Maladie des Pommes de Terre

L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr. L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr.

LA TORPILLE de 1892 NOUVELLE SOUFREUSE DEMANDER LES TARIFS

Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie.

Le Rédacteur-Gérant: G. VITROU.

Imp. WALTER et C^{ie}, rue Belle-Croix, 14 — Lyon